

Mémoire pour le Front commun québécois sur la gestion écologique des déchets

Pour favoriser la réduction des déchets, je suggère l'adoption au Québec d'une série de mesures et de lois vertes pour favoriser la réduction des déchets:

- Bannir les contenants de polystyrène à usage domestique (exemple: vaisselle jetable)
- Bannir les contenants de polystyrène à usage commerciale comme dans le secteur de la restauration (exemple : contenants pour emporter).
- Obliger les entreprises privées et publiques, les commerces, les institutions gouvernementales, les institutions scolaires, les centres hospitaliers et les autres centres médicales (cliniques médicales, dentaires, d'optométries, vétérinaires, etc.) à se munir d'une politique environnementale et la réviser aux trois ans.
- Obliger les entreprises privées et publiques, les commerces, édifices gouvernementaux, les institutions scolaires, les centres hospitaliers et les autres centres médicaux (cliniques médicales, dentaires, d'optométries, vétérinaires, etc.) à recycler et composter.
- Obliger toutes les municipalités à composter.
- Offrir un crédit d'impôt aux citoyens qui achètent des couches réutilisables et des produits d'hygiène féminines (coupes menstruelles, serviettes en tissus, ...)
- Offrir un crédit d'impôt aux citoyens utilisant les services le transport en communs.
- Interdire la vente d'eau embouteillée dans les institutions scolaires, les édifices gouvernementaux et municipaux.
- Ne pas taxer les produits à remplissage (shampooings, détergent à lessive, produits nettoyants, etc.).
- Taxer substantiellement l'eau embouteillée dans les commerces d'alimentation (épiceries) et les restaurants.
- Interdire les produits d'hygiène féminin de type « tampon » en plastique et favoriser ceux fabriqués en carton.
- Réduire substantiellement le suremballage alimentaire.
- Loi contre l'obsolescence programmée.
- Ne pas taxer les produits et vêtements achetés dans les friperies ou autres commerces de vente de produits usagés.
- Produire des publicités gouvernementales éducatives sur la réduction des déchets.
- Consigner les bouteilles de vins et autres spiritueux.
- Consigner tout type de contenants en plastique (contenants de liquide à lessive,
- Obliger les restaurateurs à composter.
- Interdire les ustensiles en plastiques en restauration.
- Taxe supplémentaires pour les produits à usage unique comme les couches, les pellicules de plastique ou les produits ménagers (type Swiffer).
- Ne pas taxer les services de réparation (couturière, service de réparation d'appareils électroniques et ménagé, etc).

- Ne pas taxer les produits réutilisables comme les pellicules réutilisables (fait avec de la cire d'abeille), les piles rechargeables, les vadrouilles réutilisables (type Videla), etc.
- Contraventions sévères pour les contrevenants qui jettent des déchets dans l'environnement.

Merci.

Nadia Poirier de Rimouski